

REGLEMENT DU CONCOURS DE CREATION D'UNE PLANCHE DE BANDE DESSINEE

Article 1 : Organisateur

Le réseau des bibliothèques et de la ludothèque du Chesnay-Rocquencourt organise du 1^{er} au 31 décembre 2025 un concours de création d'une planche de Bande Dessinée, gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 : Participants

Le concours est ouvert aux jeunes chesnaycourtois, mais également aux jeunes hors commune qui fréquentent un établissement scolaire de la ville ou qui sont inscrits à une activité artistique dans une association de la commune. Il s'adresse aux jeunes âgés de 8 à 14 ans de manière individuelle ou collective (si un groupe est constitué, un seul lot lui sera attribué).

Article 3 : Les œuvres

- La planche de bande dessinée devra être réalisée exclusivement par l'enfant participant
- Les œuvres doivent être réalisées sur un format A4 (21 X 29,7 cm)
- Une seule œuvre par participant, sur une seule page
- Toutes les techniques de dessin manuel sont autorisées, sauf le dessin numérique.
- Le dessin devra être plat sans volume
- Un titre devra être donné à l'œuvre et noté sur le dessin
- Le nombre de cases constituant la planche de bande dessinée est libre, mais l'œuvre ne doit pas être un dessin unique
- Le thème de la planche de Bande Dessinée est « Je dessine ma ville verte de demain ».

Article 4 : Modalités d'inscriptions et dépôt des œuvres

- Les bulletins d'inscriptions seront disponibles à la bibliothèque Victor-Hugo (37 rue Caruel de Saint Martin), à la bibliothèque Simone-Veil (20 cours Exelmans), à la ludothèque (sente de la Couée, 54 rue de Glatigny) et sur le site internet du Réseau de lecture publique bibliotheque.lechesnay-rocquencourt.fr
- Le bulletin doit être rempli et signé par le ou les représentants légaux (nom et prénom de l'enfant, âge de l'enfant, nom du ou des représentants légaux)
- Le bulletin devra être collé au dos de la planche réalisée
- Chaque candidat devra déposer son œuvre auprès de l'accueil de la bibliothèque Victor-Hugo ou de la bibliothèque Simone-Veil ou de la ludothèque avant la date limite de dépôt, fixée au mercredi 7 janvier 2026.
- Les œuvres remises après cette date ne seront pas retenues.

Article 5 : Composition du jury

- Le jury sera composé de six membres (élus de la ville, agents de la mairie, membres d'associations, acteurs de la vie économique du livre, professionnel de la bande dessinée).
- Trois lauréats seront désignés par le jury.

Article 6 : Catégories du concours

Un lauréat sera désigné dans chacune des trois catégories suivantes :

- Participants âgés de 8 à 10 ans
- Participants âgés de 11 à 14 ans
- Coup de cœur du jury

Article 7 : Lots

Chaque lauréat recevra le lot suivant :

- Un lot d'une valeur de 100€
- Sa planche de BD scannée, imprimée et encadrée dans un format A2
- Une parution dans le magazine d'informations de la ville « Le Mensuel »
- Le lot devra être accepté tel quel et ne pourra pas être échangé ou remboursé.

Article 8 : Remise du prix

- Les résultats seront annoncés lors de la Nuit de la lecture 2026 et publiés sur le site de la ville et du réseau des bibliothèques et de la ludothèque.
- Le lot sera remis en main propre au lauréat
- Si les informations communiquées lors de l'inscription ne permettent pas d'informer un lauréat, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation. Le lot sera attribué au candidat suivant dans l'ordre de délibération du jury.

Article 9 : Diffusion des œuvres

Les œuvres proposées par les participants au concours pourront être publiées dans le magazine d'informations de la ville « Le Mensuel », le site internet et les réseaux sociaux de la ville.

Article 10 : Modification du règlement

Le réseau des bibliothèques et de la ludothèque de la ville se réserve le droit de modifier, d'interrompre, de reporter ou d'annuler le concours ou de modifier la nature du lot, si les circonstances l'exigent.

Article 11 : Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne de la part des participants et de leurs représentants légaux, l'acceptation, sans réserve du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.

LE CHESNAY
ROCQUENCOURT

COMMUNE NOUVELLE

